

SAINT-MARD

Quatre éoliennes en 2019?



Les repères bleus traduisent l'emplacement des futures éoliennes dont l'implantation est prévue à 900 m des habitations. Les repères rouges sont les machines de la commune voisine déjà en service.

Samedi 17 septembre, la société Volkswind est venue présenter au public son projet éolien de quatre machines, projet pourtant déjà rejeté par le conseil municipal.

La salle des fêtes étant indisponible pour cause de travaux, c'est dans une exploitation agricole que l'exposition a eu lieu. Une quinzaine de personnes se sont déplacées pour s'informer sur le projet et solliciter que ce projet soit raisonné. Après avoir construit une ferme éolienne à Marsais, la société Volkswind envisage d'en construire une autre avec quatre

machines de 3,6 MW en continuité avec celle de Bernay-Saint-Martin. Ce parc permettrait d'alimenter 18 000 foyers en électricité. Présenté en conseil municipal le 28 octobre 2014, ce projet avait été repoussé par deux fois par les élus. Mais, si la décision de la municipalité sera prise en compte lors de l'enquête publique, la décision finale appartiendra au préfet. D'un autre côté, une vingtaine d'op-

posants à l'éolien était présente. Michel Broncard, vice-président de la Fédération Environnement Durable, justifiait leur présence: « Si nous sommes là aujourd'hui, c'est pour défendre les décisions des élus et du maire qui ont été prises lors de deux délibérations refusant un parc éolien sur la commune de Saint-Mard ». Il dénonce « le comportement de voyou » du promoteur éolien.

Où en est la procédure ?

Les études environnementales, paysagères et acoustiques sont en cours. Puis viendront le choix du type d'éolienne, l'élaboration du parc et la rédaction de l'étude d'impact et de l'étude des dangers. Ensuite la demande de permis de construire sera déposée: c'est alors seulement que l'avis de la commune sera officiellement sollicité (la décision finale étant préfectorale). Puis viendra l'autorisation d'exploiter. Et alors seulement, l'enquête publique. La construction du parc éolien n'est pas prévue avant 2019.

MARSAIS

Deux conseillères démissionnent



De gauche à droite : Geneviève Fraigneau, Christine Bouyer, le maire, et Nicole Goxerces.

Lors de la réunion du conseil municipal du 19 septembre, Geneviève Fraigneau et Nicole Goxerces, conseillères municipales, ont présenté leur démission.

Toutes deux avaient été élues pour un premier mandat en 2014 et Geneviève Fraigneau avait occupé le poste de maire durant 20 mois; elle avait démissionné pour raisons professionnelles. Elle quitte la métropole début novembre pour prendre un poste à Cayenne, en Guyanne, tandis que Nicole Goxerces, pour des raisons familiales, va bientôt déménager pour s'installer dans une autre commune.

L'équipe municipale est réduite à neuf élus. Elle doit être composée d'un minimum de 11 élus pour gérer convenablement la commune. Des élections partielles vont être organisées fin novembre-début décembre pour tenter d'atteindre le nombre de 15 élus prévus par la loi. La réunion a débuté par l'acceptation de percevoir de la CDC l'at-

tribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) du même montant qu'en 2015, soit 17 670 € sur un total de 876 085 € réparti entre les 27 communes. Les travaux de réhabilitation du bar-tabac ont un coût trop élevé pour les recettes communales et les élus ont décidé de vendre le bâtiment, la licence IV restant propriété de la mairie. Trois agences immobilières ont fait des propositions en estimant le bien à vendre.

Danièle Jolly, adjointe aux affaires scolaires, a fait le point sur la rentrée. Le groupe scolaire a accueilli 85 enfants dont 70 déjeunent au restaurant scolaire et 22 utilisent le bus municipal, ce qui l'oblige à faire deux tours. Un cinquième animateur a été recruté pour les temps d'activités périscolaires (TAP). Le tableau des effectifs municipaux a été modifié suite à la création d'un poste pour un agent technique qui est promu à l'échelon supérieur à compter du 1^{er} novembre.

Michel Leclercq

Au rendez-vous des voisins

Dimanche 4 septembre, pour la première fois, c'est au village de La Laigne qu'est revenu le soin de préparer la neuvième fête des voisins de Charentenay-La Laigne.

En l'absence du maire, c'est Christian Gayon, adjoint, et Sébastien Marchand, conseiller, qui ont ouvert les festivités. Ils ont procédé à une présentation individuelle de chacun des 39 convives, parmi lesquels les doyens Roland et Yvette Gaborit. Tous ces convives ont joyeusement partagé le repas, sur des airs de musique, puis la soirée s'est poursuivie entre jeux de boules, jeux de cartes ou simples conversations entre voisins. Un souhait commun a été exprimé: que cette convivialité et cet esprit de partage entre tous puissent durer tout le reste de l'année.



Les voisins ont promis de vivre l'esprit de partage au quotidien

Un pique-nique convivial



De la bonne humeur à renouveler...

Le 11 septembre, les habitants du quartier de la gare s'étaient donné rendez-vous pour un pique-nique au champ de foire.

Pas de grosses chaleurs, de la bonne humeur... Tous les ingrédients étaient réunis pour faire de ce moment de convivialité, une journée réussie. L'apéritif et le déjeuner terminés, c'est le terrain de pétanque qui devenait le lieu privilégié des adultes tandis que les enfants s'ébattaient joyeusement sur la pelouse. Pour l'année prochaine, il est envisagé de changer la date de cette journée pour la rapprocher du plus près de la journée officielle de la fête des voisins.

SAINT-MARD

Taiji Quan Qi Gong. Les cours reprennent lundi 3 octobre de 19 h à 20 h à la salle du stade, à Boisseuil. Ces cours sont encadrés par M^{me} Delmotte.

Atelier de peinture. Il est animé par Sylvanna et commencera ses activités jeudi 6 octobre de 19 h à 21 h 30 au local du foyer.

Foyer rural. Il est encore possible de s'inscrire aux activités commencées depuis septembre: hatha yoga, danses de salon, country, couture, marche. Renseignements au 05 46 68 84 86 ou 06 64 17 87 75.

PÉRÉ

Animations du comité des fêtes. Le repas campagnard du samedi 17 septembre, organisé par le Comité des fêtes, a rassemblé des convives très heureux de se retrouver. Une belle réussite qui ne se dément pas. D'ailleurs, les bénévoles de l'association s'interrogent au sujet de la soirée choucroute et karaoké du samedi 26 novembre qui affiche déjà complet: « pourquoi ne pas organiser une deuxième soirée », comme le fait la Société des fêtes de Saint-Germain-de-Marçennes, avec sa soirée « cochonnailles » ? L'avenir nous le dira. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la présidente, Marie-Catherine Martinaud, au 06 70 19 27 09.

ENTREPRISE DE TERRASSEMENT Jean-Yves Guinourd

- ✓ Assainissement individuel
- ✓ Spécialiste de l'assainissement compact
- ✓ Raccordement tout à l'égout
- ✓ Terrassement de piscine
- ✓ Aménagement de terrain
- ✓ Réalisation de cour
- ✓ Allée enrobée, béton désactivé



LA QUALITÉ DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL
Installateur agréé

SAINT-GEORGES-DU-BOIS
05 46 27 94 02 - 06 77 17 40 44